



OCTOBRE 2026

LES DOCUMENTS DE TRAVAIL DU SÉNAT SYNTHÈSE DE TABLE RONDE

DIRECTION

DES RELATIONS INTERNATIONALES

ET DU PROTOCOLE

EI-2026-007

Ce document de travail, réalisé par la Direction des Relations internationales et du Protocole, présente la synthèse des échanges tenus lors de la table ronde portant sur les enjeux de l'implication des collectivités territoriales dans l'action internationale de la France, tout particulièrement dans les zones prioritaires de sa diplomatie : l'Afrique, l'Indopacifique et l'espace transatlantique. Organisé au Sénat le 25 septembre 2026, sous le haut-patronage de son Président, Gérard LARCHER, cet événement s'inscrit dans le cadre du parcours de formation « Diplomates des territoires »¹ initié par Cités Unies France.

L'ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LES ZONES GÉOGRAPHIQUES PRIORITAIRES DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE : À LA RECHERCHE DE NOUVELLES SYNERGIES

Dans un contexte marqué par la fragilisation des équilibres géopolitiques et le délitement des alliances issues de la Seconde Guerre mondiale, l'action internationale des collectivités territoriales s'affirme comme un levier essentiel de la diplomatie française, complémentaire de l'action du Gouvernement. Les partenariats qui s'inscrivent dans le cadre de la coopération décentralisée contribuent à consolider les liens diplomatiques en maintenant un dialogue, y compris en cas de tensions entre la France et ses partenaires.

Les données du ministère de l'Europe et des affaires étrangères attestent du dynamisme de la coopération décentralisée : près de 4 800 collectivités françaises sont engagées à l'international, plus de 6 700 jumelages sont recensés, et près de 4 000 projets de coopération les associent à plus de 3 000 collectivités étrangères relevant de 138 pays.

Le Sénat, représentant constitutionnel des collectivités territoriales, promeut et valorise leur action à l'international, notamment à travers son partenariat avec Cités Unies France, comme en témoigne l'accueil de ce colloque sur

les grands défis de l'action internationale des collectivités qui s'inscrit dans le cadre du parcours de formation « Diplomates des territoires » lancé en mai 2026.



« Notre table ronde de ce jour, tout en nous faisant voyager, permettra d'illustrer des priorités qui sont impactées par l'évolution des enjeux géopolitiques mondiaux et celles de nos relations bilatérales avec certains pays. Elles ont un effet, parfois très concret, sur notre capacité à engager des actions de coopération efficaces et durables », Hélène CONWAY-MOURET, Vice-Présidente de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

¹ Le parcours de formation « Diplomates des territoires » constitue un cycle de réunions et d'événements à destination des élus locaux engagés dans l'action internationale des collectivités territoriales. Lancé au lendemain des élections municipales de mars 2026, il vise à mieux appréhender les enjeux géopolitiques contemporains et la construction de la diplomatie de la France.

I. L'action internationale des collectivités territoriales (AICT) : un poids croissant dans la diplomatie française

A – Les territoires, acteurs historiques de l'action extérieure de la France

Virginie ROUQUETTE, Directrice générale de CUF, a rappelé l'importance de cet héritage en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest, l'un des premiers « bassins historiques » d'engagement des collectivités territoriales françaises, grâce au dynamisme du tissu associatif et des réseaux diasporiques.

B – Des collectivités territoriales actrices de la diplomatie française contemporaine

Frédéric BLANC, Délégué-adjoint pour les collectivités territoriales et la société civile du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), souligne que l'AICT apporte une expertise locale et une connaissance approfondie des territoires, permettant la mise en pratique de ce que Laurent FABIUS, Ministre des affaires étrangères de 2012 à 2016, qualifiait de « diplomatie démultipliée ». Le Quai d'Orsay ne détenant plus le monopole de l'action extérieure, la diplomatie mobilise les territoires, le Parlement et les acteurs privés pour faire rayonner la France, avec cohérence et complémentarité.

II. Les enjeux, pour les collectivités territoriales, du renouvellement des priorités stratégiques de la diplomatie française

A – La nouvelle donne diplomatique franco-africaine : entre redéfinition des priorités et évolution des modalités de la coopération

La France et l'Afrique partagent des liens historiques importants qui constituent le socle d'une diplomatie dynamique et de partenariats exigeants. Depuis bientôt dix ans, cette relation s'incarne dans une stratégie de coopération, l'« agenda du renouveau », présentée par Marc TROUYET, Coordinateur de cet agenda à la Direction Afrique et océan Indien du MEAE. Détaillée par le Président de la République dans son discours de Ouagadougou en 2017, cette approche redéfinit les principes guidant l'action de la France à l'égard de ses partenaires africains.

Sur le plan économique, l'Afrique se positionne comme un relais essentiel de la croissance mondiale, puisque 14 pays d'Afrique subsaharienne enregistrent un taux de croissance annuel supérieur à 6 %. En matière de relations commerciales, le nombre de filiales françaises en Afrique a progressé de 60 % en dix ans, et le stock d'investissements français a été multiplié par six en vingt ans ; la France se maintenant au quatrième rang des investisseurs sur le continent. La relation entre la France et le continent africain est également profondément marquée par la francophonie et par les liens diasporiques, dans un contexte où le nombre de jeunes de moins de 30 ans aura doublé d'ici 2050 en Afrique et où 450 millions de jeunes arriveront sur le marché du travail.

Dans ce contexte, la France s'attache à renforcer ses liens avec le continent, notamment à travers l'AICT. Les forums « Ancrages » visent ainsi à promouvoir les partenariats avec les diasporas et les sociétés civiles africaines.

Le MEAE souhaite également faire évoluer la perception de son action, à l'image de la politique d'aide publique au développement, renommée « nouvelle politique d'investissement durable et solidaire », qui traduit une vision moins verticale de la coopération franco-africaine, désormais fondée sur la co-construction et la réciprocité. La diplomatie française accompagne par ailleurs les revendications africaines d'une meilleure représentation du continent dans la gouvernance mondiale.

Enfin, la France s'investit de plus en plus dans les enjeux mémoriels, par exemple par son action avec le Ghana pour la reconnaissance des crimes liés à l'esclavage et par la restitution de biens culturels, comme en témoigne la restitution du « Tambour parleur » à la Côte d'Ivoire en février 2026.

B – L'Indopacifique, centre de gravité économique et politique mondial : un espace d'intérêts stratégiques pour la France

L'Indopacifique désigne le vaste espace reliant la côte orientale de l'Afrique à l'océan Pacifique, où la France est présente par sept territoires ultramarins et 1,8 million de citoyens. Cet espace revêt une importance géostratégique particulière, puisque la zone concentre plus de 90 % de la zone économique exclusive française, soit 10,2 millions de km².

Comme le rappelle Dana PURCARESCU, Ambassadrice chargée de l'Indopacifique au MEAE, cet espace concentre de grands défis diplomatiques, économiques et environnementaux. La coopération décentralisée y est particulièrement valorisée, car elle permet d'ancrer les politiques ambitieuses que la France y mène. Fondée sur une expertise approfondie des enjeux locaux, l'action diplomatique française trouve en effet dans les collectivités territoriales ultramarines des leviers concrets d'action et de coopération. Cette diplomatie de terrain s'affirme par ailleurs comme un rempart pour se prémunir des menaces hybrides qui fragilisent l'influence et l'image de la France dans l'espace Indopacifique.



« La diplomatie de la République est une, ce qui est nécessaire pour avoir de la cohérence, de la cohésion et de la stabilité dans la durée. Elle s'appuie sur une pluralité d'acteurs pour être mise en œuvre (...) Nous sommes vos diplomates, mais vous êtes notre inspiration. C'est votre diversité et votre engagement, ce sont les priorités que vous dessinez au quotidien qui font la force de notre message à l'international », Dana PURCARESCU, Ambassadrice chargée de l'Indopacifique

C – Entre interdépendance et instabilité : la coopération transatlantique à l'épreuve des fragilités diplomatiques franco-américaines

En dépit d'une alliance qui remonte à l'indépendance américaine en 1776, la relation entre la France et les États-Unis connaît aujourd'hui une relative fragilité qui affecte la coopération dans l'espace transatlantique. Emmanuel MAYER, Sous-Directeur d'Amérique du Nord à la Direction des Amériques et des Caraïbes du MEAE, rappelle que l'affaire dite « AUKUS » en 2021 ou encore la crise de 2015, liée à l'espionnage de plusieurs anciens Présidents de la République par la NSA, étaient déjà les signes d'une relation bilatérale soumise à des soubresauts.

Ces crises n'ont pas pour autant mis un terme à notre coopération bilatérale. En effet, la relation franco-américaine repose sur des échanges économiques et commerciaux très denses, le marché américain étant « *indispensable pour la France* ». Les échanges commerciaux s'élèvent ainsi à plus de 160 milliards d'euros annuels, soit une progression de 57 % en dix ans. De nombreux autres partenariats structurent la relation avec l'espace transatlantique, par exemple dans le domaine de la coopération scientifique et universitaire.

Pour autant, la coopération décentralisée franco-américaine demeure relativement faible, comme l'illustre le petit nombre de jumelages ; une implication plus forte des collectivités territoriales contribuerait à une relation plus stable, prévisible et pérenne.

III. Les priorités stratégiques de l'action internationale des collectivités territoriales

A – L'impact de la rupture des relations diplomatiques au Sahel sur la coopération décentralisée : l'exemple de la région Bretagne

La région Bretagne entretient des liens humains et associatifs forts avec plusieurs pays sahéliens. Selon Katja KRUGER, Conseillère régionale en charge des coopérations décentralisées et de la solidarité internationale au Conseil régional de Bretagne, 52 des 108 projets de solidarité internationale portés entre 2020 et 2023 concernaient des actions dans la sous-région. Cette coopération a débuté en 2009 avec le soutien au développement de structures maraîchères. La Bretagne est ainsi la première collectivité à avoir signé une Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL) avec l'Agence française de développement.

Déjà fragilisée par des difficultés de financement, la coopération avec le Sahel s'est à nouveau dégradée à partir de 2022, après le coup d'État au Burkina Faso.

La région Bretagne poursuit toutefois ses travaux, avec la création d'un « Groupe Sahel » au sein du réseau « Bretagne Solidaire ». Ce groupe a publié, en 2025, une enquête identifiant les freins à la reprise des actions de coopération dans la zone sahélienne et faisant le constat que les associations ont réorienté leurs projets vers le Togo, le Sénégal ou encore

le Bénin. La Bretagne participe également au projet « Territoires volontaires » de France Volontaires, qui accueille en service civique de jeunes Burkinabè. Ces initiatives illustrent la résilience des coopérations décentralisées et l'engagement durable des collectivités territoriales en faveur de la solidarité internationale.

B – Les territoires ultramarins, acteurs de la stratégie française en Indopacifique : l'exemple de La Réunion

La Réunion se présente aujourd'hui comme un des principaux points d'appui de la stratégie d'action de la France et de l'Union européenne (UE) dans l'Indopacifique du fait de sa situation géographique, des forces militaires qui y sont prépositionnées ainsi que des capacités scientifiques, universitaires et sanitaires dont le territoire dispose. Néanmoins, Wilfrid BERTILLE, Délégué aux relations internationales et au co-développement au Conseil régional de La Réunion, relève que la marge de manœuvre des collectivités pour identifier des intérêts mutuels et élaborer des partenariats est perfectible.

La Réunion aspire à devenir un acteur à part entière de l'action internationale de la France et de l'UE dans l'Indopacifique, en accord avec la « Stratégie indopacifique française » de 2025 et la « Nouvelle stratégie européenne pour les régions ultrapériphériques » de septembre 2026.

Dans ce contexte, La Réunion peut s'affirmer comme une interface et un moteur de l'action internationale de la France, dans une logique de co-construction et de co-développement, menée en étroite collaboration avec ses voisins. Grâce à son intégration géographique et historique dans la région, La Réunion pourrait, par exemple, s'imposer comme un partenaire de référence sur les enjeux de transition écologique et de durabilité, l'espace Indopacifique étant particulièrement exposé au changement climatique.

« Il ne s'agit pas pour La Réunion de conduire une politique étrangère relevant de l'État, mais de faire en sorte que, dans les domaines qui relèvent de ses compétences et de la coopération régionale, elle puisse participer davantage à la définition et à la mise en œuvre de la politique française et européenne », Wilfrid BERTILLE, Délégué aux relations internationales et au co-développement au Conseil régional de La Réunion.

C – L'implication des collectivités au sein des grands réseaux mondiaux multilatéraux de collectivités territoriales : l'exemple de CGLU

La coopération territoriale s'articule autour de réseaux multilatéraux mondiaux, tantôt généralistes, thématiques, géographiques ou régionaux. Ces plateformes d'échanges entre territoires renforcent la pertinence et la cohérence des actions de coopération décentralisée dans le monde et permettent aux grandes organisations internationales de disposer d'interlocuteurs fiables, formés et facilement identifiables.

À ce titre, le réseau Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) rassemble les villes, les régions et les associations de pouvoirs locaux de plus de 140 pays. Instituée en 2004 par la volonté des villes de faire entendre leur voix dans la gouvernance internationale, l'organisation se présente comme le porte-parole des gouvernements locaux et régionaux auprès de la communauté internationale, en particulier des Nations unies. Comme l'a souligné Clare HART, Vice-Présidente de Montpellier Métropole et porte-parole de CUF au sein de CGLU, le réseau défend les valeurs du multilatéralisme. Son action accompagne la reconnaissance croissante des collectivités sur la scène internationale, notamment comme acteurs essentiels pour la réalisation des Objectifs de développement durable.

*

En soutenant l'action internationale des collectivités territoriales, le Sénat et Cités Unies France participent à la structuration d'une diplomatie démultipliée au service du rayonnement de l'influence française et des projets de coopération décentralisée.

Les territoires, par leur engagement en faveur de la solidarité internationale, y compris dans des contextes politiques fragiles et dégradés, témoignent d'une résilience et d'une constance que les réseaux internationaux amplifient. Le soutien des pouvoirs publics à ces coopérations favorise une action internationale française forte et ancrée dans les territoires.